

26 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARBONE LORRAINE

(Euronext Paris)

Par courrier du 26 septembre 2008, la société anonyme de droit belge Sofina (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions CARBONE LORRAINE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARBONE LORRAINE et détenir 715 000 actions CARBONE LORRAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 14 297 214 actions représentant autant de droits de vote.